

République Française

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 MAI 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le lundi 15 mai 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET *procuration*, M. Jean PALLUD
procuration,

M. Jérôme JONFAL *procuration*

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL *procuration*, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absent : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 24 MAI 2023

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES POUR
LA REALISATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DE DECHETS**

ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES POUR LA REALISATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DE DECHETS

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de créer un point d'apport volontaire de déchets au lieu-dit Les Margolliets situé sur la commune de Menthonnex-en-Bornes ;

Considérant le foncier non bâti cadastré section A sous le numéro 441 sur la commune de Menthonnex-en-Bornes, d'une contenance de 450 m², en zone A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme, appartenant à Monsieur Alain Yvon DEMOLIS ;

Considérant qu'il s'agit d'un emplacement stratégique pour recevoir un tel équipement public ;

Considérant qu'après échanges avec le propriétaire, il lui a été proposé un prix de 1,5 Euros par m², soit un prix global de 675 Euros ;

Considérant que toute collectivité territoriale est tenue de demander un avis de valeur vénale aux services de France Domaine pour les biens dont la valeur est supérieure ou égale à 180 000 Euros ; que l'acquisition du terrain, objet de la présente délibération, en est ainsi dispensé et que le prix proposé s'est fait sur indication par France Domaine d'une fourchette de prix pratiqués sur le marché foncier ;

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré,
1 ABSTENTION (M. Guy Demolis, Procuration)**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à acquérir la parcelle A 441 d'une contenance cadastrale de 450 m² sur la commune de Menthonnex-en-Bornes
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaire à cette acquisition

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le : 24 MAI 2023

Le Président
Xavier BRAND

